

QUELQUES PROPOSITIONS EN VUE D'UNE HARMONISATION RAPIDE DE LA LEGISLATION AU CADRE DE L'UNION EUROPEENNE

Adriana Moțatu

Académie d'Études Économiques de Bucarest

Ileana CONSTANTINESCU

Académie d'Études Économiques de Bucarest

marianacismaru@gmail.com

Résumé

Étant donné les grandes différences dans le droit civil, pénal, administratif, etc. entre les pays de l'Union européenne, le fait que beaucoup de procès traînent des années dans les instances, nous proposons d'abord la création d'un dictionnaire juridique plurilingue roumain-français-anglais-portugais-espagnol-italien qui permettra aux immigrés et aux émigrés de connaître plus vite la terminologie de spécialité pour soutenir leurs problèmes devant les instances. Il s'agit d'un dictionnaire qui peut être le fruit d'une collaboration entre des universités de pays différents.

De plus, il nous semble important qu'il existe dans chaque pays de l'Union européenne auprès du barreau quelques conseillers avec une formation juridique qui sachent des langues étrangères, qui travaillent dans le pays respectif sur des problèmes juridiques.

Il serait utile que ces conseillers puissent, offrir des recueils d'études de cas, rédigés en plusieurs langues pour que les personnes intéressées puissent se rendre compte de situations similaires avec les leurs et de différentes possibilités de solution. À la fin de ces recueils on pourrait noter pour chaque étude de cas une solution possible.

Mots-clé: droit civil, droit pénal, droit administratif, harmonisation législative, moyens.

Abstract

Given the great differences between the civil, criminal, administrative, etc. law between the countries of the European Union, the fact that many lawsuits are dragging on for years in the courts, we propose first of all the creation of a legal multilingual dictionary Romanian-French-English-Portuguese-Spanish-Italian, which would allow to the immigrants and emigrants to know quicker the specialty terminology to support their problems before the courts. It concerns a dictionary that may be the fruit of a co-operation between universities of different countries.

Moreover, it seems important to us to have a few counsellors with legal background attached to the bars in every country of the European Union, knowing foreign languages, working in the respective country on legal matters.

It would be useful that these counsellors be able to offer a collection of case studies, drafted in several languages, so that the interested persons have the possibility to become aware of similar situations with their own and with the different possibilities of settlement. At the end of each case study one may note a possible settlement.

Key words: civil law, criminal law, administrative law, legislative harmonisation, means.

1. Introduction

Étant donné le fait qu'il y a beaucoup de différences législatives au cadre de l'Union européenne, il faut passer à une harmonisation rapide de la législation. Nous analysons le droit de propriété, le droit pénal, le droit administratif et nous proposons quelques lois très utiles aux pays communautaires. De plus, nous proposons l'étude du droit civil un semestre au lycée dans les pays communautaires.

2. Quelques problèmes urgents qui doivent être harmonisés au cadre de l'UE

En ce qui concerne le droit de propriété, l'harmonisation législative devrait avoir en vue qu'aucune loi spéciale n'existe pour s'opposer à ce droit de propriété imprescriptible.

En ce sens il y a beaucoup d'anomalies dans les pays ex-socialistes où il y a parfois des lois spéciales qui limitent dans le temps la possibilité de déposer des requêtes et des justificatifs pour obtenir la / les propriété(s) à laquelle / auxquelles certaines personnes ont le droit. Voilà pourquoi elles perdent parfois anormalement leur droit à la propriété, droit qui doit être imprescriptible. L'État ne doit pas limiter dans le temps le droit à la propriété par une loi générale ou spéciale, la propriété étant sacrée. Or, en Roumanie, l'article 22, l'alinéa 5 de la loi 10/2001 limite dans le temps le droit à la propriété et beaucoup de Roumains qui n'ont pas notifié aux mairies leurs immeubles nationalisés jusqu'au 12 février 2002 sont en train de perdre leurs droits à ces propriétés. Cette situation qui est contraire à la Constitution de la Roumanie à engendré beaucoup d'injustice et une grande corruption. Beaucoup de personnes sans droit essayent et parfois elles réussissent de devenir propriétaires des immeubles nationalisés en Roumanie au lieu des vrais propriétaires qui n'ont pas réussi à déposer les notifications aux mairies pour leurs propriétés jusqu'au 12 février 2002. Cette grande injustice doit être résolue le plus vite possible.

Au fond le droit de propriété, le droit de travailler, le droit à l'expression libre ce sont des droits absolus et fondamentaux de l'homme qui doivent être respectés partout dans le monde.

Selon une étude externe réalisée à la demande de la Commission de pétitions du Parlement européen concernant les propriétés confisquées par le régime communiste, il résulte que la politique de restitution des propriétés a été refaite successivement en Roumanie pendant 20 ans, sans avoir une

vision cohérente. Cette étude montre qu'en Roumanie la pratique des restitutions des propriétés n'a été unitaire ni dans le système administratif ni dans celui judiciaire. Dans cette étude on montre aussi que la Roumanie est le no. 1 en tenant compte des cas arrivés à la Cour européenne des droits de l'homme et des sanctions appliquées concernant la restitution des propriétés.

Dans le domaine du droit pénal, l'Union européenne devrait imposer par la nouvelle législation unitaire, la célérité du jugement des dossiers dans les instances pour éliminer l'intervention de la prescription et elle devrait imposer aux États membres l'introduction ou le maintien dans le code pénal de l'infraction de tromperie avec des conséquences très graves, infraction qui doit avoir un terme de prescription très grand compris entre 15 et 20 ans.

Au fond c'est un pas fondamental avant de promulguer une loi contre la corruption appliquée dans tous les pays communautaires, „une loi de la responsabilité des ministres, une loi de la responsabilité des parlementaires, une loi de la responsabilité de ceux impliqués dans les mécanismes de la privatisation, une loi pour que les États aient des archives de la privatisation, une loi du patrimoine national”¹, une loi de la responsabilité des juges pour l'administration des preuves, les solutions prononcées et les décisions rédigées.

D'ailleurs pour éliminer la corruption, l'Union européenne devrait intervenir en faveur de la transparence de l'utilisation des crédits par les États membres de sorte qu'il existe dans chaque pays communautaire un site du gouvernement concernant les emprunts de chaque pays, leurs sources, la destination de chaque crédit, la date finale de l'objectif ou des objectifs réalisé(s) avec ces crédits, les intermédiaires qui assurent la réalisation de l'/des objectif(s).

L'Union européenne devrait intervenir par une loi pour obliger chaque pays membre à avoir „un Journal officiel de la privatisation pour assurer la transparence et la surveillance publiques de la privatisation et la connaissance de l'histoire de la privatisation qui suppose la création des Archives de la privatisation”².

Concernant le droit administratif dans les pays communautaires, le président, le gouvernement, le premier ministre de chaque pays devraient avoir les mêmes attributions que les maires, les conseillers locaux, les préfets, etc.

Pour éliminer une possible corruption, il serait bien d'utiliser dans les pays communautaires des formulaires type de contrats pour les acquisitions publiques, des formulaires type de contrats pour les contrats conclus entre les personnes physiques / juridiques et l'État.

¹ Reformă & redresare economică (Réforme et redressement économiques), N.N. Constantinescu, 1995, Maison d'édition Economică, Bucarest, page 130.

² Reformă și redresare economică (Réforme et redressement économiques), N.N. Constantinescu, 1995, Maison d'édition Economică, Bucarest, page 231.

Pour les licitations gagnées avec l'État sur la base de contrat, ce serait bien de ne pas admettre de contrats additionnels, qui gonflent parfois le prix initial.

Une autre situation qui impose une urgence législative unitaire des pays communautaires réside dans le fait que si une personne étrangère achète une entreprise d'un autre pays et si dans le contrat on prévoit le maintien de l'activité et des salariés, cette chose devra être respectée sous la condition de la nullité du contrat. Cette chose est bénéfique pour tous les pays car si cette clause n'est pas respectée, chaque pays aura un nombre plus grand de chômeurs, peut-être un chômage de longue durée de plus en plus grand.

Tous ces aspects sont urgents, d'actualité et l'harmonisation législative de l'Union européenne est bénéfique pour chaque pays.

De plus, à notre avis, l'Union européenne devrait intervenir pour que le droit civil soit étudié au lycée au moins un trimestre dans les pays communautaires pour que les élèves connaissent leurs droits et leurs obligations et pour qu'ils puissent défendre leurs droits. Mais, l'Union européenne devrait intervenir aussi pour que le Code civil et le Code pénal des pays communautaires s'harmonisent le plus vite possible et qu'ils ne soient pas modifiés pour protéger les personnes influentes.

Selon notre opinion, à l'époque actuelle l'introduction du droit civil comme discipline d'enseignement en onzième au lycée est une chose absolument nécessaire car nous vivons dans une période où il y a beaucoup de changements économiques et sociaux qui peuvent avoir des répercussions sur les droits et les obligations des individus. De plus, chaque personne doit être préparée à comprendre le système législatif du pays où elle vit pour se rendre compte quoi voter à un référendum, par exemple.

C'est très important pour les élèves de connaître le patrimoine et ses fonctions, le droit de propriété, les attributs du droit de propriété, les restrictions du droit de propriété, l'objet du droit de propriété, les modalités du droit de propriété, la défense du droit de propriété par l'action en revendication, la possession etc. Une autre chose très utile à connaître c'est la transmission du droit de propriété de même que le fait que le droit de propriété est imprescriptible. Il faudrait donc publier un manuel de droit civil pour les élèves de XI^e, peut-être plurilingue, avec ces problèmes pour pouvoir les étudier pendant un trimestre, au moins. Le professeur pourrait donner aux élèves en classe de petites études de cas pour habituer les élèves à défendre une cause civile avec des arguments logiques pour avoir gain de cause, plus tard, devant les instances. Ces études de cas peuvent être rédigées en plusieurs langues pour être utilisées dans tous les pays de l'Union européenne et elles pourraient être réunies dans un Recueil d'études de cas.

Un point de départ pourrait être les études de cas dans le domaine du droit civil réunies dans le volume *Studii de caz. Drept penal, drept civil, drept comercial*, livre paru chez Milena Press en 2009, à Bucarest, auteurs: Moțatu Adriana et Constantinescu Ileana.

Mais, à cette époque de la mondialisation où il y a beaucoup d'émigrés et d'immigrés et beaucoup de procès dans chaque pays, c'est très important que les linguistes et les avocats collaborent pour l'élaboration d'un dictionnaire juridique plurilingue qui donne la possibilité de connaître les termes juridiques clé en plusieurs langues. C'est également très important d'élaborer un projet de recherche en ce sens où plusieurs universités de plusieurs pays peuvent collaborer pour la réalisation d'un dictionnaire juridique multilingue. Un autre projet de recherche international pourrait avoir comme thème l'élaboration d'un recueil d'études de cas concernant le droit civil, le droit pénal etc. rédigé en plusieurs langues avec différentes possibilités de solution.

Selon notre opinion il y a aussi une urgence législative pour une harmonisation de la législation au cadre de l'UE concernant l'intégration des réfugiés qui viennent d'autres pays, la prévention des problèmes de santé de la population de l'UE par des vaccins obligatoires et gratuits contre certaines maladies, le renoncement à un crédit hypothécaire si la personne qui a fait le crédit n'a plus la possibilité de payer les mensualités à la banque et alors elle pourra transmettre à la banque le droit de propriété du bien hypothéqué et renoncer au crédit sans avoir d'autres obligations financières envers la banque.

Mais, il y a aussi une urgence législative pour une harmonisation de la législation au cadre de l'UE pour que les parlementaires ne puissent pas avoir en parallèle des cabinets d'avocats pour pouvoir éviter ainsi le trafic d'influence, pour que les avocats respectent par leur plaidoyers la vie privée des participants au procès, pour que les juges qui ne respectent pas les codes de procédure civile et pénale soient sanctionnés par des amendes très grandes suite à des plaintes au Conseil supérieur de la magistrature, pour que chaque partie impliquée dans un procès puisse soutenir sa cause dix minutes au minimum avant que le juge donne la solution, pour que la validité du domicile soit une condition de base pour participer à un procès parce que sinon en cachant le domicile réel une partie impliquée dans un procès peut cacher son identité passée et présente et conduire le(s) juge(s) à une sentence/décision fausse.

3. Conclusions

À notre avis, la législation unitaire au cadre de l'UE devrait s'appliquer à chaque pays à partir du moment de son entrée au cadre de l'UE et cette législation devrait tenir compte au moins des lois allemandes et françaises, l'Allemagne et la France étant les deux moteurs de l'Union européenne. Avec une législation unique et en perspective avec une monnaie unique, l'euro, dans les pays communautaires, l'Union européenne sera une force économique doublée d'une force juridique facilement contrôlable, un bloc où tous les gens auront les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes sanctions et les juges répondront pour les solutions, les sentences et les décisions données.

Bibliographie:

- [1.] Coman, Florian, Bughea, Raluca, *Drept comunitar european*, 2006, Maison d'édition PROUNIVERSALIS, Bucarest.
- [2.] Constantinescu, N., Niculae, *Reformă și redresare economică* (II^{ème} édition sur CD-rom), 2014, Maison d'édition Milena Press, Bucarest.
- [3.] Constantinescu, Ileana, Moțatu, Adriana, Ligia, Carvalho, Abreu, *Dicționar juridic român-francez- englez-portughez*, 2012, Maison d'édition Milena Press, Bucarest.
- [4.] Giurgiu, Liviu, Zaharie, Cristian, Giuseppe, *Contencios administrativ*, Cours universitar, 2009, Maison d'édition PROUNIVERSITARIA, Bucarest.
- [5.] Moțatu, Adriana, Constantinescu, Ileana, *Studii de caz. Drept penal, drept civil, drept comercial*, 2009, Maison d'édition Milena Press, Bucarest.
- [6.] Constantinescu, Ileana, Moțatu, Adriana, *Mic dicționar juridic cu definiții minimale român-francez*, 2011, Maison d'édition Milena Press, Bucarest.
- [7.] Moțatu, Adriana, Constantinescu, Ileana, Dobre, Elena, *Mic dicționar juridic și economic cu definiții minimale român-francez* (sur CD-rom), 2014, Maison d'édition Milena Press, Bucarest.